



# Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Publications Municipales

Lettre n°84.

Bien cher Albinus,

Tu as, comme moi, reçu le dernier bulletin municipal. Ne me demande pas pour quelle raison en 2012 il n'y a eu qu'un seul numéro, on ne nous l'a pas écrit. Ce pourrait être justifié par une économie d'impression mais cette dernière version à fort « taux de remplissage » fait 36 pages au lieu d'une moyenne de 20 ; tu vois rien de gagné. La commission communication et son responsable ont peut-être été confrontés à une trop forte charge de travail au cours de l'année !

Pour faire court, quatre points ont retenu mon attention.

\*\*\*

## L'édito du Maire

C'est une nouvelle fois un long satisfecit de sa gestion communale. Pourquoi nous parler de la cohésion au sein du Conseil ? Devrait-on en douter ? Poser la question serait-ce y répondre ?

Ne trouves-tu pas étrange sa façon de donner des leçons de démocratie en fustigeant les abstentionnistes, alors que son propre Conseil n'est pas exemplaire ? Avec un taux d'absence moyen de 35% depuis mars 2008, on ne peut pas dire que les Conseillers ont une grande assiduité aux séances publiques. Il n'y en a pourtant pas plus de 5 par an ! Il a raison, si on veut que les choses changent...

## Le budget.

Alors que l'année 2012 va se terminer on te donne les chiffres de la clôture des comptes de 2011 ! Voilà une singulière façon de communiquer sur les recettes et les dépenses, en évitant, bien évidemment, de comparer par rapport aux années antérieures. Relis mes lettres 75 et 77, et tu verras qu'en 4 ans les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **41%** alors que les recettes (hors recettes exceptionnelles) n'ont progressé que de **1,8%**. C'est sans doute ça un bilan largement positif. Le Maire dit ne pas avoir recours à l'augmentation du taux des impôts, mais alors comment fait-il pour payer, si ce n'est en puisant dans la caisse ? Ça fera une belle jambe aux générations futures de savoir que pendant des années Arbin avait le taux le plus bas, alors que la caisse se vidait !

Souviens-toi, en février 2008, (bulletin municipal de juin) il y avait un excédent global de **905 279€**. En février 2011 il est passé à **583 888€** (il serait de **283 888€** sans l'emprunt de **300 000€**). Que restera-t-il après l'arrêté des comptes 2012 dont la prévision donnée dans ce bulletin, votée en début d'année, n'a sûrement rien à voir avec la réalité ? A suivre !

## Le bâtiment pour les services techniques.

Je t'ai déjà écrit tout ce que je pensais de cet investissement démesuré, bien trop cher pour sa destination. Relis mes lettres 46 et 70 elles te permettront de voir l'ampleur du gâchis !

En juin 2011 on pouvait lire dans le bulletin municipal que ce futur bâtiment ergonomique et rationnel, de bien grands mots, ferait 350m<sup>2</sup> et qu'il allait coûter **714 586€ TTC**.

En ce mois de décembre 2012, on t'apprend que la surface a été réduite à 225m<sup>2</sup> et que son coût global est de **668 792€ en omettant d'écrire HT**. On le découvre en lisant bien le texte. En fait la dépense totale, hors prix du terrain, est de **799 875€ TTC**. Comment appeler cette façon de

faire ? Enfumage me paraît le bon mot ! De plus, c'est au delà du chiffre affiché sur le panneau de permis de construire qui était de **779 900€ TTC**.

Donc, non seulement **le bâtiment est 35% plus petit mais en plus il est 12% plus cher**.

**3 500€** le m<sup>2</sup>, pour un bâtiment de type industriel, on n'a pas peur du luxe dans notre Commune. Il est bon de savoir que le prix moyen du m<sup>2</sup> de logement neuf en Savoie est de **2 000€**. Comme disait Fernand Reynaud : « *Y a comme un défaut* »

On comprend mieux pourquoi cette dernière communication hors taxes devait se montrer favorable ! Ne sommes nous pas en droit de se demander comment a été géré ce projet, pour que de tels écarts ne fassent bouger aucun Conseiller ? N'ont-ils donc pas de calculette ?

Albinus, ne trouves-tu pas surprenant les louanges de l'équipe municipale décernées à la secrétaire de mairie pour le suivi de ce chantier ? N'est-ce donc pas la mission et le rôle de certains Adjointes ? Sinon pourquoi leur verser des indemnités ?

### **L'aménagement de l'ancienne cure.**

Dire qu'en 2011 le Conseil avait donné son aval pour que les travaux soient effectués par des employés communaux, et qu'on en est maintenant à analyser un appel d'offres. Mais dans l'article on ne te donne aucun chiffre. Méfiance ? Prudence ? Va savoir !

Je te renouvelle ma question maintes fois posée, que vont devenir toutes les surfaces libérées ? Albinus, ne te fait pas de soucis, ne dit-on pas que la nature a horreur du vide ! Oui, mais il va bien falloir continuer à : éclairer, chauffer, et entretenir ces bâtiments, et tout cela à un coût.

### **L'histoire de la maison forte du Crêt.**

Repris in extenso, le texte fait partie d'un extrait des Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, publié dans un fascicule intitulé : Notice de la Commune d'Arbin. Il a été rédigé par Philibert FALCOZ, et édité par l'Imprimerie F. GENTIL de Chambéry en 1911 !

En « pompant », sans citer sa source, l'auteur nous laisse croire que le Chanoine MEIGNOZ et l'avocat M.J. COPPIER ont fourni des informations pour rédiger cet article, alors qu'ils ne sont plus de ce monde depuis belle lurette !

Je vais en rester là, et te souhaiter, ainsi qu'à tous nos fidèles lecteurs, une bonne année 2013.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Janvier 2013